

Les sites miniers wallons à l'Unesco, second service

APRÈS L'ÉCHEC relatif de 2010, la Wallonie a corrigé le tir pour que ses charbonnages émargent au patrimoine mondial. Dossier bouclé en avril, décision cet été.

Sera-ce la bonne, cette fois ? Du 24 juin au 6 juillet prochains, le comité du patrimoine mondial de l'Unesco devra notamment décider s'il convient d'inscrire les quatre sites miniers majeurs de Wallonie sur la prestigieuse liste des chefs-d'œuvre de l'humanité.

Les quatre sites en question sont des témoins forts de notre histoire industrielle : le Grand-Hornu, le Bois-du-Luc à La Louvière, le Bois du Cazier à Marcinelle et Blegny-Mine sur les hauteurs de Liège (voir ci-contre). Ils jalonnent, chacun à sa façon, la bande houillère de 170 km de long et d'une largeur de trois à quinze kilomètres qui a marqué la vie des hommes dans les bassins du Hainaut et de Liège.

« Oui mais non » en 2010

Suffisant pour bénéficier d'un classement au patrimoine mondial ? En 2010, l'Unesco a rendu une réponse de Normand à la candidature des quatre anciens charbonnages : un « oui mais non ». Oui parce que la valeur intrinsèque et universelle des sites à sauvegarder et de ce qu'ils représentent ne fait aucun doute. Mais... non parce que la protection des biens, l'assurance de leur conservation et leur gestion s'avéraient notoirement insuffisantes à cette époque.

La déception des porteurs du projet était grande, mais pas définitive. Peut-être l'acte de candidature avait-il été un peu précoce. Il suffirait de répondre aux critiques pour espérer un sort meilleur, un peu plus tard...

Pour refuser, au moins momentanément, le classement des anciennes mines wallonnes, les décideurs de l'Unesco s'appuyaient sur le rapport dressé par le consultant Icomos chargé d'instruire la candidature. Un seul exemple montre à suffisance le degré d'exigence de l'Unesco : à propos du Grand-Hornu, Icomos déplorait en 2010 « l'état des maisons qui pose un véritable problème d'authenticité ».

Autour du charbonnage borain, les corons ont été vendus à des propriétaires privés dès les années cinquante. Le consultant estimait que les aménagements imaginés par les habitants,

s'ils sont légitimes – il ne manquerait plus que ça ! – imposent d'envisager « un important travail de restauration et de conservation des attributs de l'authenticité. »

Au passage, le rapport soulignait aussi la nécessité d'une meilleure définition de la zone de protection du site du Bois-du-Luc ou encore la clarification du statut des organismes qui gèrent le site de Blegny-Mine.

Plus fondamentalement peut-être, les spécialistes d'Icomos reprochaient à la candidature wallonne un manque de cohérence interne, une vue d'ensemble déficiente et l'absence d'une instance de gestion commune aux quatre anciens charbonnages.

Vite remis de leur déception, les autorités wallonnes et leurs partenaires ont pris le taureau par les cornes pour rencontrer les reproches retenus par l'Unesco. A l'automne dernier, l'expert d'Icomos a sillonné à nouveau la Wallonie pour se convaincre de l'état d'avancement du dossier.

Les corrections les plus importantes sont techniques et administratives : « Les procédures nécessaires ont été menées à bien pour renforcer les classements existants, que l'Unesco estimait insuffisants », explique le ministre du Patrimoine, Carlo Di Antonio (CDH). « Il en va de même pour l'établissement de zones de protection renforcées, les fameuses "zones tampons". »

Le gouvernement wallon a aussi décidé de créer une structure commune de gestion des sites inscrits ou des candidats au patrimoine mondial.

Exactement ce que réclamait l'Unesco : « Il s'agit de doter la Wallonie d'une organisation qui garantira un suivi cohérent, coordonné et harmonisé des sites », explique le ministre.

Ce Comité wallon du patrimoine mondial mis en place, il lui revient, pour la candidature en cours, de collecter ces jours-ci les plans de gestion des différents sites réalisés par les comités actifs sur le terrain et soutenus par des spécialistes au sein de comités de pilotage.

La candidature des sites miniers majeurs de Wallonie, deuxième service, sera prête fin avril. Direction : l'Unesco, en croisant les doigts pour l'été...

Un bon coup de pinceau

Une architecture complexe, mais le jeu en vaut la chandelle. La reconnaissance au patrimoine mondial de l'Unesco est un coup de projecteur fantastique pour des sites qui comptent sur la culture et le tourisme pour s'assurer un avenir.

Mais la Wallonie et ses partenaires locaux ont tout avantage à se mettre en ordre de bataille car une fois la décision obtenue, il leur reviendra d'assurer la protection des lieux, sous peine de sanction, sous forme d'un retrait de la liste des merveilles de l'Unesco.

Au Grand Hornu, on est passé à l'action : « Nous devons rendre une harmonie générale au quartier, explique Joël Delhaye, qui suit le dossier pour la province de Hainaut. Nous avons conclu un accord avec une entreprise privée, Akzo Nobel, pour la fourniture de peinture et nous avons repeint cinq ou six maisons pour montrer à quoi ressemblera le site une fois préservé. »

Une « maison du projet » a été créée pour assurer l'information des habitants. « Ce qui existe, existe », souligne Joël Delhaye.

Mais rien n'est trop beau pour convaincre les décideurs de l'Unesco de sélectionner les sites miniers majeurs puis de les maintenir en bonne place sur la liste du patrimoine mondial. ■

ÉRIC DEFFET



La mémoire. Dans la banlieue de Charleroi, le Bois du Cazier fut le théâtre d'une terrible catastrophe en 1956 : 262 victimes. © RENÉ BRENY.



La reconversion. Chef-d'œuvre de l'architecture industrielle, le Grand-Hornu abrite l'art contemporain et le design. © AUDOIN DE VERGNETTE (ST.).



La vie sociale. Autour du charbonnage, le Bois-du-Luc est d'abord un lieu de vie : la cité ouvrière concentre plus de 600 habitants. © D.R.



Le savoir-faire. Le site de Blegny-Mine fut en activité jusqu'en 1980. Ici, on appréhende encore le travail des mineurs et l'on peut descendre « au fond ». © PIERRE-YVES THIENPONT.

EN BELGIQUE

Les sites Unesco

Les beffrois, les béguinages flamands, la cathédrale de Tournai, le musée Plantin-Moretus d'Anvers, les maisons de Victor Horta, la Grand-Place de Bruxelles, le centre historique de Bruges, les ascenseurs historiques du canal du Centre, le palais Stoclet à Bruxelles, les minières néolithiques de Spiennes. Sans oublier, en Wallonie, le carnaval de Binche et les géants et dragons processionnels.

Commentaire



ÉRIC DEFFET

FIERTÉ, ATOUT ET GÉNIE

La Wallonie s'en sortira-t-elle ? De récents désastres sociaux ont ravivé l'image d'une région en panne de reconversion et qui peine à prouver qu'elle a la capacité pour rencontrer les défis imposés par la réforme de l'Etat avant dix ans.

La désignation probable par l'Unesco de quatre anciens charbonnages au rang de chefs-d'œuvre du patrimoine mondial aura sans doute comme seul impact direct de remonter un peu le moral des Wallonnes et des Wallons.

Mais il n'est pas inutile de noter que les sites miniers s'ajouteront à d'autres « monuments » matériels et immatériels dont peu de territoires de trois millions d'habitants peuvent s'enorgueillir. Ces reconnaissances multiples sont une fierté, mais aussi un atout pour une région qui doit se vendre à l'étranger et convaincre investisseurs et touristes de miser sur elle. C'est particulièrement vrai en Hainaut, province « maudite » s'il en est, sauf pour l'Unesco...

Autre considération réjouissante : les minières néolithiques de Spiennes, la cathédrale de Tournai, les ascenseurs à bateaux ou les charbonnages prouvent que la Wallonie fut longtemps le centre du monde parce que ses habitants avaient du génie. Ce génie qui a laissé des traces et qui ne demande qu'à s'exprimer à nouveau.